

Lituanie : interruption du transit de produits pétroliers russes vers Kaliningrad

Description

Afin de se conformer aux sanctions adoptées récemment par les Etats-Unis et par le Royaume-Uni à l'encontre de la Russie, les chemins de fer lituaniens, Lietuvos geležinkiai (LTG), ont annoncé qu'ils allaient cesser de transporter les produits pétroliers de la major russe Lukoil en provenance de Russie et à destination de l'enclave de Kaliningrad. Les sanctions annoncées par Washington et par Londres, qui entreront en vigueur le 21 novembre, interdisent le commerce et le transport de produits pétroliers appartenant à Lukoil et à Rosneft.

Or, en 2024, les chemins de fer lituaniens ont acheminé 371 000 tonnes de produits pétroliers vers l'enclave, dont 345 000 provenaient de Lukoil. Sur les dix mois de 2025, l'entreprise a transporté 194 000 tonnes de produits pétroliers de la major. Au cours de ces deux années, LTG n'a pas traité avec Rosneft.

Les sanctions auront pour effet de geler les avoirs de Rosneft et de Lukoil aux Etats-Unis et au Royaume-Uni et d'interdire aux entités américaines et britanniques de réaliser des transactions avec elles. Elles s'étendront également aux tiers, notamment aux banques étrangères qui facilitent les transactions financières avec les entreprises sanctionnées.

LTG souhaite donc se conformer à ces préceptes, afin de minimiser les risques commerciaux. L'entreprise a informé les ministères lituaniens des Affaires étrangères et des Transports et communications de l'impact potentiel de ces nouvelles sanctions sur les activités de transit.

Conformément aux règles adoptées par l'Union européenne en décembre 2022, le transport de produits pétroliers sur le territoire de l'UE est interdit, exceptions faites du transport par tube et du transit ferroviaire de « biens essentiels » vers l'enclave de Kaliningrad qui avait fait l'objet d'une exemption spécifique pour raison humanitaires. La décision de LTG va donc changer la donne.

Sources : *LRT.lt, Izvestia.ru, Charter97.org.*

date créée

31/10/2025

Champs de Méta

Auteur-article : Céline Bayou